



municipalité de  
**SAINT-ROCH-OUEST**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE DE LA VALEUR FONCIÈRE  
TROISIÈME ANNÉE DU RÔLE TRIENNAL (2018-2019-2020)

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, que :

LE RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest a été déposé à mon bureau le 12 septembre 2019 et sera, en 2020, en vigueur pour son troisième exercice financier.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :  
M.R.C de Montcalm  
1540, rue Albert  
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 148 de la MRC de Montcalm et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Saint-Roch-Ouest, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2019.

Sherron Kollar,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, directrice générale de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le jeudi 12 septembre 2019.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2019.

Sherron Kollar,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière